



No de résolution  
ou annotation

Lundi, le 4 octobre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue le 4 octobre 2021 à 20 :00 heures au 146, route 195, Lac-Humqui, sous la présidence de Monsieur le maire Gino Canuel et des conseillers : Caroline Dumont, Diane Soucy, Jean-Louis Arsenault, et Normand Henley.

Tous formant quorum, *ainsi que Maryline Pronovost, secrétaire-trésorière.*

La séance du conseil est tenue en présentiel dans la salle à manger du Centre multifonctionnel et les tables sont aménagées de manière qu'il y ait la distance recommandée entre les membres du conseil afin de se conformer aux exigences gouvernementales et les mesures d'hygiène sont respectées pour protéger la population du virus Covid 19 et de ses variants. Le secteur est en zone verte depuis le 30 juin.

Deux citoyens sont présents.

Accueil par M. le maire

- 152-21 1. Acceptation de l'ordre du jour  
Proposé par Diane Soucy, appuyé par Nancy Malenfant, d'accepter l'ordre du jour.
- 153-21 2. Acceptation du procès-verbal du 14 septembre 2021  
Proposé par Caroline Dumont, appuyé par Diane Soucy, d'accepter le procès-verbal.
3. Période de questions  
Aucune.
4. Acceptation des comptes du mois de septembre

#### Comptes payés en septembre 2021

Sani-Manic	339.18 \$	vidange fosse septique 2
Angélik Pronovost	121.50 \$	activité camp de jour
Dollarama	12.42 \$	fourniture d'entretien *
Poste Canada	36.37 \$	média-poste*
Salaires	12 985.96 \$	élus et employés
	<u>13 495.43 \$</u>	

#### Comptes à payer octobre 2021

##### URBANISME ET PARCS

Lettrage Allard	640.13 \$	Affiche
Fusion environnement	1 753.61 \$	cueillettes et transport déchets

##### ÉGLISE

Harnois Énergies	1 000.49 \$	huile à chauffage
Réno-Vallée	181.74 \$	vitre, matériaux extérieur

##### ENTRETIEN

Aqua Zone	190.71 \$	fourniture d'entretien
Stanley Sécurité	68.44 \$	Alarme
Régie du bâtiment	89.51 \$	frais annuel ascenseur
Réno-Vallée	1 272.34 \$	aménagement buanderie
Harnois Énergies	970.47 \$	huile à chauffage

##### GARAGE

Pièces d'auto DR inc.	33.30 \$	niveleuse
Carquest	407.99 \$	équipement à neige
Groupe Yves Gagnon	21.18 \$	outils
Transport de la Matapédia inc.	1 001.02 \$	sterling



No de résolution  
ou annotation

Mécanique mobile Nicolas Carré	356.42 \$	niveleuse
Réno-Vallée	43.60 \$	entretien garage
André Hallé & Fils Ltée	149.45 \$	entretien garage
Messer	106.34 \$	oxygène
Harnois Énergies	273.46 \$	huile à chauffage
Télu	97.73 \$	Internet garage
Sabin Gagnon	600.00 \$	castors

#### **ADMINISTRATION**

TVC de la Vallée de la Matapédia	2 299.50 \$	vidéos 100e
Numérique.ca	45.99 \$	site internet
ADMQ	205.81 \$	
Dépanneur du Lac	19.68 \$	divers
Fonds d'information sur le territoire	10.00 \$	mutations
Hydro-Québec	118.62 \$	centre multifonctionnel 142
M.R.C. de La Matapédia	2 583.13 \$	téléphone IP, mise à jour du rôle
Ministre du Revenu	4 626.43 \$	déductions à la source
RCAP Leasing	134.52 \$	Photocopieur
Receveur Général	1 814.31 \$	déductions à la source
Visa Desjardins	48.79 \$	Articles * comptes payés
Ministre des Finances	13 462.00 \$	Sûreté du Québec
Groupe Lexis Média inc.	39.89 \$	Annonce Avant-Poste
	<b><u>34 026.47 \$</u></b>	

154-21

Proposé par Normand Henley, appuyé par Jean-Louis Arsenault, d'accepter les comptes.

#### 5. Correspondance

##### 5.1 Soumission d'étude géotechnique – octroi de contrat

Concernant l'octroi du mandat d'étude géotechnique permettant la conception des travaux de voirie 2022.

Considérant Que la municipalité de St-Zénon-du-Lac-Humqui désire faire réaliser des travaux de voirie en 2022 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant Qu'un appel d'offres regroupé public a été effectué sur le SEAO et que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme ;

- 1- Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup (LER Inc.)
- 2- Englobe Corp.

Considérant Que la firme LER Inc est celle qui a obtenu le meilleur pointage soit 8.06 pour un montant de soumission global de 178 565.49 \$ (taxes incluses).

155-21

En conséquence, sur une proposition de Jean-Louis Arsenault, appuyée par Nancy Malenfant, il est résolu :

D'octroyer le mandat de réalisation de l'étude géotechnique, pour la portion du mandat de la Municipalité de st-Zénon-du-Lac-Humqui, à la firme LER Inc au montant de 4 788.71 \$ (taxes incluses);

##### 5.2 Inspecteurs en urbanisme – nomination

#### **Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme**

Attendu que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

Attendu que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;



No de résolution  
ou annotation  
156-21

Attendu qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable ;

En conséquence, il est proposé par Caroline Dumont, appuyé par Diane Soucy et résolu de nommer Karine-Julie Guénard, Sébastien Gagné, Nicolas Lepage et Jocelyn Couturier comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement prévu à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection et à signer tous les documents liés à ces règlements.

### 5.3 Demande de dérogation mineure – décision

Considérant qu'une dérogation mineure a été demandée afin d'autoriser :

- Que trois bâtiments accessoires pour le bâtiment principal au lieu de deux maximum tel que prévu au règlement de zonage numéro 04-2004, article 7.4.3, paragraphe 2
- Que le garage soit en cours avant, en façade du bâtiment principal, contrairement à ce qui est prévu au règlement de zonage numéro 04-2004, article 7.4.3, paragraphe 3 a).
- Que le garage soit implanté à 2.44 mètres de la ligne avant au lieu de 7.6 mètres, tel que prévu au règlement de zonage numéro 04-2004, article 7.4.3, paragraphe 3 b)
- Que la hauteur du garage excède celle du bâtiment principal et qu'elle excède également le 5 mètres maximum permis au règlement de zonage numéro 04-2004, article 7.4.3, paragraphe 4 b). La hauteur du garage serait de 6.41 mètres et celle du bâtiment principal est de 4.27 mètres.

Considérant que le bâtiment principal n'est pas orienté avec le chemin public et est situé plus bas que le bâtiment prévu ;

Considérant qu'un avis public a émis dans le mini-journal du Lac et que personne ne s'est opposé à cette demande ;

Considérant que cette demande ne cause aucun préjudice aux propriétaires voisins ;

157-21

En conséquence, il est proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Caroline Dumont, et résolu que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui autorise la demande de dérogation mineure numéro DPDRL210093.

### 5.4 Les Grands amis de la Vallée – demande d'appui financier

158-21

Proposé par Diane Soucy, appuyé par Normand Henley, d'envoyer 50\$.

### 5.5 Rue du Collège – plan et devis - mandat service de génie municipal

Considérant qu'avec le changement de vocation de l'ancien collège qui est devenu un immeuble à logement, la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui doit faire une rue pour sécuriser l'accès au transport scolaire entre autres;

Considérant que le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia a préparé un plan préliminaire et une estimation des coûts pour une nouvelle rue que l'on appelle rue du Collège;

Considérant que le conseil a pris connaissance de ces informations;

159-21

En conséquence, il est proposé par Diane Soucy, appuyé par Jean-Louis Arsenault, et résolu ce qui suit :

- D'accepter le plan préliminaire de la nouvelle rue
- De mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia dans le cadre de ce dossier pour :
  1. Préparer les plans et devis
  2. L'estimation des coûts
  3. L'étude de sécurité



No de résolution  
ou annotation

4. Préparer et soumettre la demande de financement au ministère des Transports

5.6 Programme d'aide à la voirie locale - volet soutien – demande d'aide financière

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Mme Maryline Pronovost, directrice générale, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

160-21

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Diane Soucy, appuyée par Jean-Louis Arsenault, il est et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5.7 Centraide – demande de don

161-21

Proposé par Diane Soucy, appuyé par Normand Henley, d'envoyer 50\$.

6. Information

6.1 SERV – invitation assemblée générale annuelle

6.2 Chemin Guay – cueillettes des ordures

Afin d'éviter que le camion de vidanges ne descende plus dans le chemin Guay, un citoyen de cette rue propose au camion de vidanges de tourner chez lui. Si cette solution convient à l'entrepreneur, une entente sera signée entre la municipalité et le propriétaire puisque la municipalité doit garantir l'accessibilité aux camions. De plus, la municipalité est responsable en cas de bris de cet accès.

6.3 MRC de La Matapédia – programme de soutien au milieu municipal – patrimoine

6.4 Proposition de réalisation d'un quartier de minimaisons

Les règlements d'urbanisme municipaux et de la MRC de La Matapédia ne sont pas encore prêt pour ces développements.

6.5 Pont des Étangs - recommandation du MTQ

Le pont des étangs est terminé. Après vérification, Madame Annie Parent, responsable des ponts du ministère recommande de défaire le gros barrage de castors avant que la rivière soit déviée de son lit.



No de résolution  
ou annotation

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) Tél.: 1-800-363-9251 No. F030

162-21

#### 6.6 Coupe de bois - suivi

La partie de lot qui avait été oubliée l'année passée pour la coupe de bois a été faite.

Le bois a été transporté et il reste quelques cordes qui peuvent servir de bois de chauffage.

Il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Jean-Louis Arsenault, de faire un tirage comme l'an passé au montant de 450\$ pour le lot de bois de chauffage qui représente environ 8 cordes.

#### 7. Rapport des élus

Jean-Louis : est allé voir le nouveau pont des Étangs (à Hélène), il est bien content qu'il soit enfin réalisé.

C'est la dernière réunion de Monsieur Jean-Louis Arsenault, qui a été conseiller durant 20 ans. Monsieur le maire le remercie pour ses bons services et son implication au sein de la municipalité et d'ARTEL.

Nancy : le chemin Route 195 est pas égal. L'asphalte est trop mince. Est-ce que c'est garanti?

On va appeler le service de génie de la MRC pour vérifier et avoir un compte-rendu.

Diane : qu'est ce qui arrive avec la « job » de l'église?  
On va demander aux travailleurs s'ils peuvent le faire.

Caroline : est-ce qu'il y a des choses de prévu pour l'halloween?  
C'est ARTEL qui s'en occupe.

Gino : Les propriétaires du nouveau développement aimeraient savoir si on peut faire le transfert le plus tôt possible. Ils aimeraient également que les papiers soient conformes concernant la croix et que la nouvelle rue soit nommé la rue Saint-Gelais.

163-21

Il est proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Caroline Dumont, et résolu que :

- le nouveau développement soit appelé rue Saint-Gelais
- que la croix soit ajoutée au contrat notarié si possible

#### 8. Période de questions

Aucune.

#### 9. Levée de l'assemblée

164-21

Proposée par Nancy Malenfant, à 21 : 27 heures.

Maire :

Sec.-très. :